

# Dates importantes pour la Semaine ENAC

## AVANT LE DEBUT DES COURS

03.02.23	Réservation des salles de cours <sup>a)</sup>
----------	---

## PENDANT LE SEMESTRE

Mardis 21.02.23- 28.03.23 13h15-15h00	Cours « Maîtrise du sol en droit Suisse » Prof. Dubey (crédits inclus dans la Semaine ENAC)
04.04.23 13h15-14h00 14h15-15h00	Examen « Maîtrise du sol en droit Suisse » Préparation de la semaine insitu <sup>b)</sup>
18.04.23 13h15-15h00	Préparation de la semaine insitu
25.04.23 13h15-15h00	Préparation de la semaine insitu
01.05.23- 05.05.23	Semaine insitu
09.05.23 13h15-15h00	Clôture de la semaine ENAC
16.05.23 13h15-15h00	Clôture de la semaine ENAC

## APRÈS LA FIN DES COURS

02.06.23	Transmission des <b>notes</b> des étudiants <sup>d)</sup>
30.06.23	Transmission du <b>décompte financier</b> <sup>e)</sup>

## NOTES

- a) **Réservation des salles de cours** : Les salles de cours doivent être réservées par les enseignant.es des Semaines ENAC via [ce formulaire du SAC](#).
- b) **Préparation de la semaine insitu** : Ces périodes servent à faire une première introduction à la thématique et donner des détails sur la logistique et l'organisation de la Semaine ENAC insitu.
- c) **Clôture de la semaine ENAC** : Ces périodes peuvent être utilisées pour les présentations finales et un feedback oral des étudiant.e.s sur le cours.
- d) **Transmission des notes des étudiants** : Les notes des Semaines ENAC sont combinées avec les notes de l'examen de droit (25% examen de droit, 75% semaine ENAC). Merci de ne pas entrer les notes dans IS-Academia mais de les envoyer à Marina Nicollier qui va combiner les deux notes et enregistrer les notes finales sur IS-Academia.
- e) **Transmission du décompte financier** : Le paiement des factures et des frais des Semaines et des Unités d'Enseignement ENAC sont avancés par les laboratoires des enseignant-e-s responsables. En fin de semestre, les enseignant-e-s responsables envoient à la coordination du Projeter Ensemble un décompte financier accompagné de justificatifs pour remboursement. Le décompte financier doit inclure les montants des charges de cours externes même si celles-ci sont payées par le SAC et non avancés par les labos.